a Fonbleau Le 20. octobre 1773.

ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C N

1. 92

Sur Lecompte, Monsieur, que j'ay
rendu au Roy des délibérations par
lesquelles l'académie Royalle de Chirurgie
avoit resolu d'admettre au nombre de ses
associés Le Sr. Marrigue Mre en
chirurgie à Versailles, et le Sr. Vigarroux
l'un des Professeurs aux Ecoles de Chirurgie
de Montpellier, Sa Mté en agreant
lesd. délibérations a bien voulu confirmer
la nommation de ces deux Maitres en
qualité d'associés de l'académie Royalle
de Chirurgie à laquelle vous voudrés
bien faire part de la decision de Sa Mté.

On ne peut être plus parfaitement
que je le suis, Monsieur, votre tres
humble et tres obeissant Serviteur

Le Duc de Lavrilliere

DE MEDECINE ACADEMIE

ARC 9 d. 6 n° 28

a M. de la Martinière Conr. d'Etat pr. chirurgien du Roy